

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

VENDREDI 23 NOVEMBRE 2018 • PARIS



CONVENTION MULTILATÉRALE & ATAD

Comment intégrer ces nouvelles normes à vos stratégies
et pratiques fiscales ?





Boris MASSOUTIER

Responsable des départements Fiscalité et Gestion de Patrimoine

Chef de projet conférences et formations

bmassoutier@efe.fr

 @EfeJuridique

Le 1^{er} juillet 2018 marquera l'entrée en vigueur de la convention fiscale multilatérale que la France ratifiera dans les prochaines semaines. Il s'agit là des dernières conséquences fondatrices de BEPS. Cet **outil complexe est difficile à appréhender dans la pratique fiscale concrète des entreprises et de leur conseils**. Comment s'articule-t-elle avec les conventions bilatérales ? Quels changements pour les entreprises ? **Quels sont les choix et les réserves de la France et leurs incidences ?**

Le projet de loi de finances pour 2018 intégrera dans la législation fiscale française les **dernières mesures des directives ATAD**. Quelles sont les transpositions opérées par le législateur ? Quelle définition sera retenue des dispositifs anti-abus et des établissements stables ?

Il est intéressant, face à ce nouvel ordre fiscal international et européen, de s'intéresser **aux transpositions et choix réalisés par nos voisins luxembourgeois et hollandais**. Il convient également de **déterminer comment intégrer ces nouvelles normes à vos stratégies et pratiques fiscales**.

Cette journée de conférence, organisée par EFE et **présidée par Philippe Martin du Conseil d'État**, est l'occasion unique d'identifier dès maintenant les **impacts pratiques de ces nouvelles normes fiscales internationales et européennes sur la pratique fiscale des entreprises et des groupes**. Vous pourrez échanger avec nos praticiens experts, avocats et directeurs fiscaux qui partageront avec vous leurs solutions et leurs expériences.

POUR QUI ?

- Directeurs fiscaux
- Directeurs administratifs et financiers
- Responsables prix de transfert
- Responsables groupe
- Responsables comptables
- Fiscalistes d'entreprise
- Avocats fiscalistes
- Experts-comptables

POURQUOI ?

- Faire le point sur la **mise en place de l'instrument multilatéral par la France et ses principaux partenaires**
- Maîtriser **les impacts pratiques de l'instrument multilatéral** et des directives ATAD sur la politique fiscale des groupes
- Intégrer **les nouvelles techniques en matière de prix de transfert** et ajuster votre politique aux nouvelles normes internationales

COMMENT ?

- Des exposés techniques et des exercices pratiques assurés par des experts de haut niveau **alternant théorie et pratique pour une assimilation optimale des concepts**
- Ce grand rendez-vous est conçu sous forme interactive : vous avez la possibilité de réagir et de **poser des questions aux intervenants à tout moment**
- **Une documentation exhaustive** reprenant l'ensemble des présentations, textes et arrêts commentés au cours de la journée vous sera remise en début de séance

LES ACQUIS :

- Intégrer toutes les subtilités des actions menées par **l'OCDE et par la Commission européenne**
- Anticiper tous les impacts fiscaux et économiques, au niveau de votre entreprise, des **nouvelles normes internationales et européennes**
- **Adapter vos pratiques fiscales et vos stratégies** face au nouvel ordre fiscal international et européen instauré par la CML et les directives ATAD

CML & ATAD : LE NOUVEL ORDRE FISCAL INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

PRÉSIDENT DE SÉANCE :

Philippe MARTIN, Président de Section, **CONSEIL D'ÉTAT**

8h45 Accueil des participants

9h00 La Convention multilatérale : la fin d'une époque ? La fin du bénéfice des conventions bilatérales ?

- Que contient véritablement ce nouvel instrument ?
 - Hybrides, lutte contre les abus des conventions fiscales, établissements stables et règlement des différends : les grands changements au cœur des textes
 - Pourquoi va-t-elle plus loin que les conventions fiscales bilatérales ?
- **Nouvel instrument = nouveau mode de fonctionnement : comment s'articulent les normes minimales et facultatives ?**
 - Quelle liberté de choix laissée aux États ?
- **Pourquoi les réserves émises par les États sont l'assurance d'un imbroglia garanti ?**
 - Comment fonctionnent les réserves et options ?
 - Comment les États solutionneront la multiplicité des options et des réserves ?

Philippe MARTIN
Président de Section
CONSEIL D'ÉTAT

10h15 Café – Networking

10h30 ATAD (1&2) et la Convention multilatérale : la pratique aux Pays-Bas et au Luxembourg

- Les Pays-Bas : premier pays qui a publié son interprétation du « Principle Purpose Test » de la Convention multilatérale
- *Quid* de la transposition de l'ATAD ?
- Quels sont les choix faits par les Pays-Bas et le Luxembourg ?
- Quelle lecture faire de la nouvelle convention fiscale franco-luxembourgeoise ? Quels impacts sur vos flux et stratégies fiscales ?
- ATAD 2 : quel impact sur les instruments hybrides au Luxembourg ?
- ATAD 2 : grand impact pour les entreprises américaines aux Pays-Bas !
- Quels impacts majeurs attendre sur la fiscalité des groupes et sur les structures localisées dans ces deux États ?

Imme KAM
Senior associate
LOYENS & LOEFF

11h45 Quelles conséquences côté français de cette nouvelle donne conventionnelle au niveau international ?

- Actualités et contentieux majeurs sur les conventions bilatérales
- Comment intégrer la nouvelle convention franco-luxembourgeoise dans sa pratique ?
- Quels impacts sur la qualification des établissements stables en France ?
- Mesure anti-abus : quelles évolutions attendre des projets législatifs ?

Cédric PHILIBERT
Avocat – Directeur Associé
FIDAL

13h00 Déjeuner

14h30 Directive ATAD & CML : comment les directions fiscales doivent-elles appréhender ces nouvelles normes fiscales ?

- Quelles mesures ont un impact concret sur la pratique fiscale de l'entreprise ?
- Comment établir dans ce contexte son planning fiscal sur 3 à 5 ans ?
- **Limitation de la déductibilité des intérêts**
 - Quels enjeux compte tenu des règles françaises déjà restrictives ? Taux d'intérêt, sous-capitalisation, etc...
 - Comment réagir face aux flux déjà en place ?
- **Lutte contre les dispositifs hybrides, un renforcement avec ATAD 2 : comment les comprendre et les prendre en compte dans les flux du groupe ?**
- **La clause anti-abus, source d'inquiétude : comment le législateur français peut-il intégrer cette clause générale ?**

Cyrille DERO
Directeur fiscal Groupe
DANONE

15h30 Café – Networking

15h45 Prix de transfert : une approche en pleine mutation

- CBCR, une application mondiale en marche : toutes les législations se valent-elles ?
 - Comment organiser la remontée d'informations ?
 - Quels rôles et responsabilités pour chaque entité ?
 - Quelle utilisation par les autorités fiscales et le public ?
- **Actifs incorporels : une problématique écartée des enjeux internationaux**
 - Comment traiter leur non-prise en compte par les CBCR ?
 - Quels impacts du nouvel environnement sur leur évaluation ?
- **La structure juridique des transactions a-t-elle encore une importance ?**
- **Quel rôle pour les nouveaux cadres réglementaires introduits par l'OCDE : Simplified Approach for Low-Value Adding Services et Hard to Value Intangibles ?**
- **Une évolution tangible des pratiques de l'administration imputables à BEPS est-elle déjà décelable ?**

Grégoire DE VOGÜE
Avocat Associé

Eric LESPRIT
Avocat Associé
TAJ

17h30 Clôture de la conférence



